



## Visite ministérielle à l'Arsia

Voici une semaine, répondant à notre invitation, Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, nous a fait l'honneur et le plaisir de sa présence sur le site de l'Arsia à Ciney. Cette invitation s'inscrivait dans le cadre des 10 ans de la création de l'Arsia. En introduction, le bourgmestre de Ciney, M. J.-M. Cheffert lui aussi présent s'est plu à rappeler la concentration sur quelques kilomètres carrés d'associations et d'entreprises actives dans le monde de l'élevage. Il s'est réjoui du développement du site Cinacien de l'Arsia et de son projet d'extension pour y recentrer la majeure partie de ses activités.

C'est plus particulièrement en qualité de Ministre de tutelle de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) et dès lors accompagnée de son Directeur de cabinet adjoint, M. J.-F. Heymans et de l'Administrateur délégué de l'Afsca, M. G. Houins, que Mme Laruelle a souhaité visiter nos infrastructures et rencontrer nos équipes qui oeuvrent tant à l'identification qu'à la santé animale.

Au-delà de sa compétence ministérielle, le secteur agricole, en particulier les agriculteurs, agronomes et vétérinaires, connaît l'attachement et l'intérêt qu'elle lui porte. Parmi ses objectifs, celui d'assurer la qualité de la chaîne alimentaire tout en respectant et en comprenant le travail réalisé par les acteurs de cette même chaîne est primor-

dial. C'est aussi le nôtre!

Au cours de sa visite, la Ministre a souligné le rôle incontournable de l'Arsia à plus d'un titre et en particulier sa position «en première ligne» dans la surveillance sanitaire des animaux. En attestent les récents foyers de tuberculose et de brucellose, débusqués grâce à l'Afsca et aux organisations associées telle l'Arsia. Ce travail de fond a permis à la Belgique de conserver son statut indemne pour ces deux maladies.

Mme Laruelle a par ailleurs apprécié la particularité du concept de notre association, une organisation d'éleveurs, créée et dirigée par des éleveurs avec l'objectif essentiel d'assister l'éleveur dans ses obligations légales et besoins en matière de santé et de traçabilité des animaux de rente. Elle a également retenu le caractère consensuel des décisions, prises en concertation avec les vétérinaires et les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, la FWA et l'UPV, également actives au sein du conseil d'administration. Les prises de décision le sont dans le respect des préoccupations de tous les acteurs du terrain, ce qui confère aux actions de l'Arsia une légitimité à nulle autre pareille.

Au terme de la visite, la Ministre a félicité notre Association pour son dynamisme, l'ayant constaté *in situ* et *de visu*, et pour l'adaptation de sa structure et de ses services au gré des évolutions technologiques et sanitaires. Et de citer, le Protocole Avortement, la

gestion du plan IBR, le futur plan BVD (voir ci-dessous), le projet GPS, le développement de techniques d'analyses telles les analyses sur « buvard » ou biopsie d'oreilles. Sans oublier les développements continus de la surveillance des résistances aux antibiotiques et du portail CERISE, lequel fournit à l'éleveur la possibilité d'enregistrer en quelques

clics toutes les données utiles pour Sanitel, l'Awe, les services de comptabilité agricole... En conclusion, beaucoup à voir, à dire et à partager, à quoi nous ajoutons notre service d'autocontrôle (voir en page 2), précieux lui aussi parmi les multiples aspects de l'aide technique et administrative que l'Arsia a à cœur d'apporter à l'élevage wallon.



Accueil de la Ministre S. Laruelle par le Président de l'Arsia, Jean Detiffe...



... suivi de la visite du département Santé animale commentée par son Directeur, Gilles Maquet.

## Lutte contre la BVD - Votre avis compte !

**Fin mars, les commissions d'accompagnement organisées par l'Arsia et animées par le Dr Marc Lomba ont été l'occasion de faire le point sur l'évolution du dossier BVD.**

Pour rappel, un groupe de travail a été constitué au niveau fédéral pour élaborer un plan de lutte contre cette maladie responsable de très importantes pertes financières, là où elle sévit.

Ce groupe de travail regroupe toutes les organisations concernées par la problématique sanitaire des élevages belges, les organisations professionnelles agricoles (ABS, Boerenbond et FWA), les représentants des vétérinaires, les associations de lutte (ARSIA, DGZ), les universités, le SPF et l'AFSCA. Ce groupe fut constitué en 2011 après que l'ARSIA eut mis sur pied un projet visant à évaluer l'efficacité du contrôle de la BVD, à partir d'analyses réalisées sur des biopsies d'oreille. Le bilan positif de ce projet fut suivi

par une visite chez nos voisins allemands déjà « en lutte » contre la BVD, histoire de ne pas réinventer la roue et profiter de leur expérience pour améliorer le système.

### Obligatoire d'emblée ?

Entre-temps, plusieurs pays européens se sont lancés dans un programme de lutte obligatoire (le Grand-Duché du Luxembourg, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne...). Nous risquons de nous retrouver dans la même situation que celle qui avait prévalu lors du lancement de la lutte IBR en 2007... Si chacun semble convaincu de la nécessité de lancer un programme de lutte obligatoire au niveau national, les modalités de mise en place diffèrent quelque peu en fonction des

organisations. C'est pourquoi les membres présents lors de nos commissions d'accompagnement ont été invités à donner leur avis via un mini sondage quant à la meilleure manière d'aborder la lutte. Avant cela, M. Lomba a rappelé quelques notions essentielles afin d'être mieux à même d'évaluer ce projet.

### Pourquoi une lutte ?

1 La maladie coûte très cher à l'éleveur dont le troupeau est atteint: on cite des chiffres variant entre 30€ et 60€ par animal adulte présent et par an si la maladie est endémique (c'est-à-dire présente dans le troupeau depuis plusieurs années) et de 600€/vache présente si un troupeau indemne se contamine, notamment en achetant un animal infecté.

2 L'élément essentiel de la propagation du virus dans une exploitation est l'IPI, ou « Infecté de manière Permanente et Immunotolérant ». Cet animal, très souvent en bonne santé apparente par ailleurs, est responsable de la contamination de ses congénères qui en subissent les conséquences cliniques. Un IPI naît IPI. Il devient IPI pendant son développement fœtal, au moment du développement de son système immunitaire. A ce moment là (quand la mère est gestante de 6 semaines à 4 mois), le veau considère comme siennes toutes les protéines avec lesquelles il entre en contact. Non seulement, il ne fera pas d'anticorps contre ces protéines là, mais en plus, le virus sera considéré comme une « sorte de cellule souche » qu'il produira en très grandes

quantités tout au long de sa vie. L'excrétion massive de virus est telle qu'on peut la comparer à un tsunami que rien n'arrête par définition, pas même une vaccination. Le Dr Marc Lomba donnait à titre d'exemple la situation d'un éleveur qui se plaignait d'identifier, chaque année, une dizaine de nouveaux IPI dans son troupeau, rien que parce qu'il les gardait, le temps de les engraisser... Or, la seule solution possible pour ces animaux est leur destruction rapide, soit par euthanasie soit par abattage.

3 Un autre point important dans une volonté d'éradication est de s'assurer de ne pas introduire d'animaux contaminés dans son cheptel assaini. Même si c'est un fait établi, les modalités de contrôles diffèrent cependant d'un interlocuteur à l'autre, notamment quant au meilleur moment pour les appliquer.

Théoriquement, la meilleure option serait d'interdire la sortie d'animaux positifs, sauf vers l'abattoir. Il faut cependant être pragmatique et s'aligner sur les usages courants en matière de contrôle sanitaire à l'introduction. En effet, la visite du vétérinaire est déjà imposée à l'achat pour les contrôles tuberculose et IBR. Rappelons toutefois au passage que les tests brucellose étaient réalisés voici 30 ans au moment de la vente et que la législation a été modifiée à l'époque pour imposer les contrôles à l'achat, plus fiables selon les autorités de l'époque.

D'autre part, si on évalue le coût d'un plan de lutte et qu'on compare l'impact d'un test à l'achat à celui d'un test avant la vente, il s'avère 2,5 fois moins cher lorsqu'on l'impose à l'achat.

Tout le monde reconnaît que les tests avant introduction dans le troupeau sont essentiels. Et pourtant, en réalité, sur l'année 2012, nous constatons à l'Arsia que moins de 15% des animaux achetés ont fait l'objet d'un test BVD à l'achat ! En outre, nos évaluations montrent que c'est la tranche des animaux âgés de moins de 12 mois qui comprend le plus d'animaux porteurs de virus...

4 L'évaluation du coût d'un plan de lutte obligatoire a été réalisée selon différents scénarii. Soit un bilan de tous les animaux présents suivi du contrôle des veaux à la naissance pendant 1 ou 2 ans, soit un contrôle des veaux pendant plusieurs années suivi par un bilan de tous les animaux qui n'auraient pas obtenu un certificat « non IPI », directement par un test ou indirectement via le test de leur descendance.

L'évaluation financière a été réalisée sur une période de 6 ans, compte tenu qu'un contrôle annuel sous la forme d'une « photo » sera réalisée dès que le troupeau sera considéré comme assaini. Il résulte que le coût annuel d'un tel plan de lutte oscille entre 2€ et 5€/animal et que l'option la plus

avantageuse est celle qui prévoit le contrôle de toutes les naissances pendant 3 ans, en terminant par le contrôle de tous les animaux non encore certifiés.

C'est une des options que nous proposons dans notre plan d'éradication de la BVD. Signalons cependant que cette évaluation a été réalisée sur base d'exploitations indemnes au départ du plan officiel.

S'il s'agit d'une exploitation infectée, un bilan suivi du contrôle des veaux à la naissance permet d'éradiquer très rapidement la maladie et d'en réduire les pertes financières.

### Qu'en pensent les éleveurs membres des commissions ?

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, les membres se sont prononcés de la manière suivante :

- **93%** des participants souhaitent qu'un plan de lutte démarre au plus vite.
- **89%** estiment qu'il faut imposer un test au moment de l'introduction d'un animal dans le troupeau.
- **7%** pensent que les tests doivent être faits avant la vente.
- **95%** pensent que les tests à l'achat doivent être obligatoires dès le lancement du plan de lutte.
- **86%** estiment qu'il faut permettre aux éleveurs de capitaliser les actions déjà réalisées avant le lancement du plan.
- **28%** pensent que les engraisseurs peuvent être dispensés d'un plan de lutte pour autant qu'ils n'aient pas de naissance dans le troupeau.
- **18%** pensent que la dispense doit être donnée à ceux qui engraisent même s'il y a des naissances dans l'exploitation.
- **5%** pensent que le plan de lutte doit être gratuit et **25%** ne se prononcent pas.

### Vous aussi, vous souhaitez donner votre avis ?

Rendez-vous sur CERISE ou encore sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be) et participez à notre mini-sondage. Vos réponses nous aideront à avancer dans le bon sens ...

## L'Autocontrôle, au service de l'élevage

*Qui fait quoi, qu'y fait-on, pourquoi et combien ça coûte, ... petite radioscopie de l'Autocontrôle, l'un de nos principaux services à l'élevage wallon.*

Bref retour en arrière... bien avant la naissance de l'Arsia déjà, les agents « gardiens » de l'identification allaient de ferme en ferme pour assister les éleveurs dans leurs obligations liées à l'identification des animaux. Parce que leur rôle s'avère toujours plus indispensable face aux exigences sans cesse renouvelées, dès sa création l'Arsia a développé et adapté progressivement le cadre de ce service essentiel pour les éleveurs.

Base solide d'informations et de données pour une défense sanitaire fiable et efficace, la cellule de l'Autocontrôle apporte donc quotidiennement conseil et encadrement technique aux éleveurs dans le cadre du respect de leurs obligations.

### Des rouges efficaces

Sous la houlette du responsable chargé d'assurer le relais entre les autorités, les organisations adjacentes, Sanitrace et la cellule elle-même, l'Autocontrôle se décline à l'Arsia en plusieurs équipes, toutes interagissantes.

#### L'Administratif

À l'Arsia, cinq personnes assurent l'enregistrement des responsables et des troupeaux, la planification des prestations de terrain, les ordres de mission, la gestion des rapports, les rappels, l'enregistrement des corrections demandées, les échanges avec les UPC de l'Afsca,...

#### Le Terrain

Quatre agents sillonnent la Wallonie avec mission d'assistance et encadrement des détenteurs, de vérification et contrôle des

historiques (double retagging,...), de vérification des statuts de mouvement, de correction des erreurs de déclaration Rendac ou d'export et enfin de gestion des prestations pour le SCA (voir encadré).

#### Le Système

Enfin, à la gestion du système d'enregistrement, deux personnes assurent les corrections des erreurs dites « système », les notifications de naissance, sorties et achats, la liaison entre Cerise et Sanitrace, les prestations d'encadrement saisonnier (pacages transfrontaliers), ...

### Une petite idée de l'activité, en chiffres

En 2012, l'équipe administrative a traité 11 846 dossiers, l'équipe terrain a réalisé 1 273 missions, l'équipe Système a géré 3 335 dossiers de corrections « système ».

### ... et du coût !

Tout cela a un prix, près de 370 000€ par an, en moyenne, ces 5 dernières années. Un contrôle, depuis la préparation de la mission, le déplacement sur le terrain et la rédaction du rapport pour les UPC, varie entre 250 et 300€.

Ce coût est en grande partie à charge de la communauté et les éleveurs nous interpellent souvent à ce propos, d'où notre volonté de vous éclairer.

Il faut avoir à l'esprit en effet que, outre les frais de fonctionnement, les « erreurs » (de notification donc) pèsent lourdement dans le budget. Nul n'est à l'abri d'en

faire ! Citons ainsi les erreurs de déclaration de l'éleveur « responsable », d'un autre détenteur (notification Rendac,...), d'un négociant (mouvement erroné,...), d'un organisme tiers (marché, abattoir, ...), de l'Afsca (interface TRACES pour export,...), et enfin, - restons humbles -, de l'Arsia (erreur d'enregistrement, achat attribué à un autre troupeau,...).

Selon le type d'erreur à corriger, le coût peut être très différent. Et dans tous les cas, les corrections doivent respecter les procédures légales et sont soumises au contrôle de l'Afsca.

### Qu'en retenir

La gestion des dossiers « Autocontrôle » est coûteuse ! Financée mutuellement par l'ensemble des membres, vous en supportez le poids. Pourtant, si chaque intervenant redouble d'attention, réduire ces frais est possible.

Dès lors,

- Errare humanum est... mais soyons tous attentifs aux erreurs, évitons-les !
- Quand c'est possible, vérifions le risque d'erreurs des autres
- Trop tard, l'erreur est constatée ? Réagissons le plus rapidement possible car une erreur signalée tardivement peut en générer d'autres, est plus difficile à corriger et peut avoir des conséquences plusieurs années après...

### Le SCA ?

La Région Wallonne a instauré le SYSTEME DE CONSEIL AGRICOLE sur base d'un Règlement européen de 2007, afin d'assister les agriculteurs dans le respect des normes, et leur éviter des pénalisations lors de contrôles par les autorités compétentes, tant régionales que fédérales.

L'Arsia a été reconnue et agréée par la Région Wallonne pour réaliser des missions de conseil aux détenteurs dans le prolongement de son encadrement traditionnel de l'identification et de la santé animale, à côté d'autres associations reconnues pour leurs compétences agri-environnementales et de bien-être animal.

Les missions de conseil en identification ont été intégrées dans les missions générales d'autocontrôle et de gestion des non-conformités, assumées au niveau administratif par notre cellule « autocontrôle », et par notre équipe de conseillers chargés de l'encadrement des détenteurs sur le terrain.



# L'Ehrlichiose bovine, une cause d'avortements largement sous-diagnostiquée

*L'ehrlichiose bovine est une maladie bactérienne se caractérisant par un syndrome grippal ainsi que des chutes de production laitière et des avortements chez les bovins atteints*

Depuis le 15 avril, la recherche par PCR d'*Anaplasma phagocytophilum*, la bactérie responsable de l'ehrlichiose bovine est ajoutée au panel d'analyses complémentaires proposé par l'ARSIA en cas d'avortement.

Transmise par les tiques, cette maladie est également diagnostiquée chez l'homme chez qui elle est appelée « Anaplasmose humaine ». Chez le bovin, la maladie est communément appelée « Fièvre des pâturages » ou « Maladie des gros paturons », elle se manifeste le plus souvent au printemps et à l'automne. Le vecteur principal est la tique *Ixodes ricinus*, très commune dans nos régions.

La maladie est transmissible par les tiques mais n'est pas contagieuse entre bovins. Un bovin infecté n'est pas capable de transmettre l'ehrlichiose à ses congénères. Toutefois, le fait que bien souvent plusieurs animaux sont infectés au même moment peut donner l'impression qu'une maladie contagieuse se propage au sein du troupeau.

Tous ces symptômes peuvent être évidemment attribués à d'autres maladies qu'il faudra différencier à l'aide des analyses de laboratoires.

De plus, l'ehrlichiose bovine entraîne une baisse des défenses immunitaires car *Anaplasma phagocytophilum* se multiplie au sein des globules blancs. L'infection favorise donc la survenue d'autres maladies.

Lorsque la maladie est installée au sein d'un cheptel, elle évolue de façon plus insidieuse et donc, moins visible.

On peut constater des rechutes au sein d'un même foyer d'une année à l'autre.

## Comment se transmet la maladie?

L'ehrlichiose bovine est une maladie transmise par les tiques. Il s'agit donc essentiellement d'une maladie estivale survenant dans des milieux à tiques, ce qui lui vaut également le nom de « Fièvre des pâturages ». Les tiques se contaminent généralement à partir de petits animaux sauvages tels que les campagnols ou les mulots.

L'inoculation de la bactérie se fait plus de 24 heures après la morsure (d'où l'intérêt d'un retrait précoce) et la durée d'incubation est de 48 à 72 heures généralement.

C'est une maladie qui révèle fréquemment une modification des écosystèmes tels que des regroupements, achats ou introductions d'animaux non protégés dans des biotopes-réservoirs. Ces changements peuvent favoriser l'émergence de la maladie.

## Comment diagnostique-t-on la maladie?

Le diagnostic de suspicion doit être confirmé par des analyses de laboratoire.

- Un examen direct du frottis sanguin dans les quelques jours suivant le début des symptômes peut permettre la mise en évidence des bactéries dans les globules blancs.

- La technique PCR peut révéler la présence de l'ADN de la bactérie pathogène dans :

- le sang des animaux en phase aiguë.
- les produits de l'avortement (rate et placenta principalement).

- Un diagnostic sérologique est également disponible sur le sang (recherche d'anticorps). C'est une méthode de choix quand un diagnostic doit être fait en dehors de la phase aiguë à condition d'attendre au minimum une semaine après l'infection. Le résultat doit être interprété avec précaution en intégrant les contextes clinique et épidémiologique.

## Quelques résultats propres à la Belgique

En Wallonie, durant l'année 2010 dans le cadre d'un projet « GPS Tiques » mené à l'Arsia, l'ehrlichiose a été recherchée sur environ 800 tiques et 1 197 sérums de bovins (prélevés de juillet à octobre) respectivement en PCR et en sérologie, comme précisés ci-dessus.

### Résultats chiffrés du GPS « Ehrlichiose » : le germe circule en Wallonie...

**2010 :** 10% des tiques étaient infectées par la bactérie et 27% des sérums de bovins testés présentaient des anticorps contre l'ehrlichiose.

**2011 :** 20% des sérums de bovins testés présentaient des anticorps.

### Et en Flandre ?

**2012 :** la DGZ a réalisé une étude sur 150 produits d'avortements bovins prélevés de juillet à septembre. Analysés par la technique PCR, 2,6% étaient infectés par la bactérie.

En 2011, le GPS a de nouveau testé 1 452 sérums bovins provenant d'exploitations réparties sur tout le territoire wallon.

Sur base des résultats obtenus (voir encadré ci-dessus), force est de constater que l'ehrlichiose est une maladie bien présente en Belgique: une proportion importante d'animaux ont des anticorps et la bactérie elle-même peut être mise en évidence tant sur les produits d'avortements que sur les tiques. Il y a donc un grand intérêt à la rechercher dans le cadre du réseau de surveillance des avortements bovins lorsque les conditions climatiques et environnementales sont les plus favorables aux tiques.

## Comment prévenir et traiter ?

La prévention de l'infection repose essentiellement sur la lutte contre les tiques, notamment par une action sur l'environnement (débroussaillage, identification des sites à risque et délimitation de ces zones, etc...).

Le traitement de l'ehrlichiose bovine repose sur l'administration d'antibiotiques pendant plusieurs jours. Malgré la mise en place d'un traitement, des rechutes sont possibles quelques mois plus tard.

Dans les zones à risque, il peut être intéressant de mettre « en contact » en pâture les génisses non gestantes afin qu'elles

### Quels sont les signes observables dans un élevage atteint ?

Les symptômes les plus sévères s'observent lorsque la première infection a lieu à l'âge adulte. En cas d'infection sur animaux jeunes (génisses), les symptômes sont moindres et l'infection confère à l'animal une immunité dite « de prémunition », c'est-à-dire une immunité qui réduit les signes cliniques sans toutefois parvenir à débarrasser l'organisme de la bactérie. En pratique, ces animaux deviennent des « porteurs asymptomatiques ». Sur animaux adultes, les effets peuvent être lourds de conséquences et se manifester par :

- **Une forte baisse de la production laitière**, voire un arrêt complet. En élevage laitier, c'est souvent la manifestation initiale de la maladie.
- **De la fièvre** généralement supérieure à 40°C (observable sur plusieurs individus du troupeau)
- **Des avortements.**
- **Une perte d'appétit** et une dégradation de l'état général.
- **Une toux sèche puis grasse** accompagnée de difficultés respiratoires (syndrome grippal estival) assez comparable à la bronchite vermineuse.
- **Un gonflement des paturons** peut être observé sur quelques animaux (entraînant une démarche particulière). Ce signe caractéristique ne se manifeste que rarement.

acquièrent à titre préventif une immunité protectrice.

Ces quelques points mentionnés ne sont pas exhaustifs, le contrôle de cette patho-

## Conclusions

L'ehrlichiose peut avoir un impact économique conséquent dans un élevage.

Diverses études ont démontré que cette maladie est bien présente en Wallonie mais qu'elle est largement sous-diagnostiquée en raison de la diversité et de la discrétion des premiers symptômes, en particulier en élevage allaitant où la chute de production laitière est non observable.

C'est la raison pour laquelle, la recherche d'*Anaplasma phagocytophilum* par PCR a été incluse dans le panel complémentaire d'analyses proposées par l'ARSIA en cas d'avortements observés en pâtures, pour les avortons reçus entre le 15 avril et le 15 novembre.

**Rappelons enfin que l'ARSIA réalise gratuitement cette recherche si :**

1. les analyses complémentaires sont demandées (case à cocher du FORM 45).
2. le fœtus fait partie des prélèvements.
3. l'enquête épidémiologique est complétée.
4. l'éleveur est cotisant à la mutuelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dr vet. Laurent Delooz - Tél. : 04 247 62 48



*Au printemps, les tiques s'activent et sont vectrices d'un bon nombre de maladies dont l'ehrlichiose, restez vigilant vis à vis des bovins dans les pâtures à risque!*

